

**NOTES D'ALLOCATION DE
L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA,
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION DE LA VISITE, À LA CHAMBRE DU SÉNAT,
DE SON EXCELLENCE
M. ABDULLAH MOHAMMED AL-SHEIKH, PRÉSIDENT DU
MAJLIS ASH-SHURA (CONSEIL CONSULTATIF) DU
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE, ET D'UNE DÉLÉGATION
SAOUDIENNE**

**CHAMBRE DU SÉNAT
LE 10 NOVEMBRE 2014**

Votre Excellence Monsieur Abdullah Bin Mohammed Bin Ibrahim
Al-Sheikh,

Votre Excellence Monsieur l'ambassadeur AlSudairy,
Honorables membres de la délégation saoudienne,

As-salaam alaikum.

Marhaba bekum fi Majlis Alsh-Yaoukh al Kanadi.

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin dans cette
magnifique chambre, qui est une grande source de fierté pour l'ensemble
des Canadiens. Si vous observez bien, vous pourrez voir des similarités
et des différences entre le Sénat du Canada et le Majlis Ash-Shura de
l'Arabie saoudite.

Deux énormes lustres de bronze d'environ deux tonnes chacun servent à illuminer la chambre. Dans le plafond à caissons décoré de feuilles d'or, on trouve les écussons de nos peuples fondateurs. Tout autour de la pièce, on trouve des sculptures : griffons, lions, loutres et licornes – un bestiaire légendaire imprimé sur des panneaux de chêne et des frises en pierre calcaire.

Les huit tableaux qui tapissent les murs représentent des scènes de la Première Guerre mondiale et servent à rappeler aux législateurs l'importance d'un gouvernement bien avisé. Sous les peintures, des sculptures de bois dépeignent la faune et la flore du Canada.

La chambre dans laquelle nous nous trouvons parle de l'histoire du Canada; j'en profiterai donc pour parler brièvement de l'histoire et de la fonction du Sénat, et je ferai quelques comparaisons avec le Majlis Ash-Shura.

Il y a 150 ans, à la Conférence de Québec de 1864, les Pères de la Confédération ont conçu ce qui allait devenir le Parlement du Canada. En s'inspirant du modèle britannique, ils ont adapté ce nouveau parlement au contexte canadien et lui ont donné le pouvoir de légiférer pour la « paix, l'ordre et le bon gouvernement ».

Nous savons qu'en Arabie saoudite, le Parlement est monocaméral : le Majlis Ash-Shura est le seul organe parlementaire du palais Al Yamamah. Au Canada, l'origine du système bicaméral remonte aux décisions prises en 1864. Les deux chambres de notre parlement se trouvent ici, dans l'édifice du Centre. Il s'agit du Sénat, où nous nous trouvons à l'heure actuelle, et de la Chambre des communes ou de « l'autre endroit », comme l'appellent les sénateurs.

Au sein du Majlis Ash-Shura, les membres du conseil législatif élaborent et proposent des lois, que seul le Roi a le pouvoir de rendre exécutoires. Au Canada, le Sénat et la Chambre des communes peuvent tous les deux proposer des projets de loi, mais ici aussi il faut obtenir l'approbation d'un monarque, la Reine dans notre cas. Cette approbation, appelée la « Sanction royale », est généralement accordée par le gouverneur général, que vous avez rencontré ce matin. Celui-ci représente la Reine au Canada.

La chambre du Sénat est unique : c'est le seul endroit au Canada où sont réunies les trois composantes de notre gouvernement démocratique, c'est-à-dire la Reine, les députés élus de la Chambre des communes ainsi que les membres nommés du Sénat. Ensemble, ils s'occupent des affaires de la nation. Le rouge représente la royauté; le lien tout spécial qui unit cette chambre à la Couronne est représenté par le rouge du tapis, des sièges et, surtout, des trônes.

Le principal rôle du Sénat consiste à fournir un système de contrepoids dans la gouvernance du pays. L'équilibre qui en résulte se traduit dans chacune des tâches des sénateurs et les trois grands rôles de notre institution : défense des intérêts des Canadiens, exploration des questions d'intérêt national et adoption de lois.

Le Sénat défend les intérêts de l'ensemble des Canadiens, et il reflète la composition régionale et culturelle du Canada. Les 105 sénateurs représentent l'ensemble des régions et des provinces du pays, et plus de la moitié des sénateurs représentent les régions les moins peuplées. Les trois peuples fondateurs du Canada et leurs descendants – les Autochtones, les Britanniques et les Français – sont représentés au Sénat, de même que les nombreuses collectivités ethniques présentes au pays.

Trente-huit pour cent des membres du Sénat sont des femmes, ce qui fait que c'est au Sénat canadien qu'on retrouve l'un des meilleurs taux de représentation au monde à cet égard. À la Chambre des communes, ce taux est actuellement de 25 p. 100. Il convient de noter que la moyenne mondiale des chambres hautes et des chambres parlementaires monocamérales est de 22 p. 100, alors qu'elle était de 16 p. 100 il y a à peine dix ans. Comme de nombreux autres Canadiens, je salue le décret royal proclamé par le Roi Abdulaziz l'année dernière visant à nommer 30 femmes au Conseil de la Shura – qui compte

150 membres – et à veiller à ce que les femmes occupent toujours au moins 20 p. 100 des sièges. Son Excellence M. Al-Sheikh mérite de façon particulière des éloges pour le leadership dont il a fait preuve en vue de la mise en œuvre réussie de cette initiative d’une grande importance.

Le deuxième rôle du Sénat est celui de l’approfondissement des questions d’intérêt national. Les sénateurs ont pour mandat de sonder et de sensibiliser les Canadiens et d’obtenir leurs points de vue sur une vaste gamme de questions. Les sénateurs acquièrent ainsi une expérience et des connaissances uniques. Ils se penchent sur les grandes questions nationales en établissant des comités qui tiennent des audiences, réalisent des études et attirent l’attention sur les questions sociales, politiques et économiques d’importance pour le Canada et ses citoyens. Cette fonction du Sénat, nous la partageons avec le Majlis Ash-Shura qui, selon ce que j’en comprends, effectue la plus grande partie de son travail d’élaboration de politiques et de consultations dans le cadre de comités spéciaux.

Le troisième rôle du Sénat consiste à examiner, à revoir et à proposer des projets de loi. Étant donné que la Constitution du Canada reconnaît que chacun des systèmes a besoin d’un contrepoids, le Sénat et la Chambre des communes doivent approuver les projets de loi de façon distincte. Cette structure bicamérale permet d’éviter l’adoption trop

rapide de projets de loi et permet également aux parties intéressées d'exprimer leurs points de vue sur ces projets.

En ce qui concerne mon rôle de Président du Sénat, je dirai simplement que ma principale responsabilité, selon le Règlement du Sénat, est de maintenir l'ordre et le décorum et de trancher les rappels au Règlement. Monsieur le Président Al-Sheikh, comme vous le savez, les gens s'expriment parfois avec vigueur sur certaines questions et, même si l'échange d'idées en toute liberté est essentiel, la modération est souvent un mode d'expression privilégié.

J'espère que votre passage à Ottawa vous donnera l'occasion d'en apprendre un peu plus sur l'histoire, la culture et le gouvernement canadiens. Nous convenons tous qu'une meilleure compréhension des différences et des similarités entre nos institutions permettra à nos deux pays de mieux collaborer à l'atteinte de nos objectifs communs.

Merci. Shukran.